L'interprétariat en milieu social :

instrument d'une politique publique de non discrimination ?

Synthèse du colloque organisé le 21 novembre 2006
par ISM Corum

avec le soutien de :
l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,
la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes,
la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales du Rhône,
la Caisse d'allocations familiales de Lyon.

L'interprète, **ce porteur d'égalité**

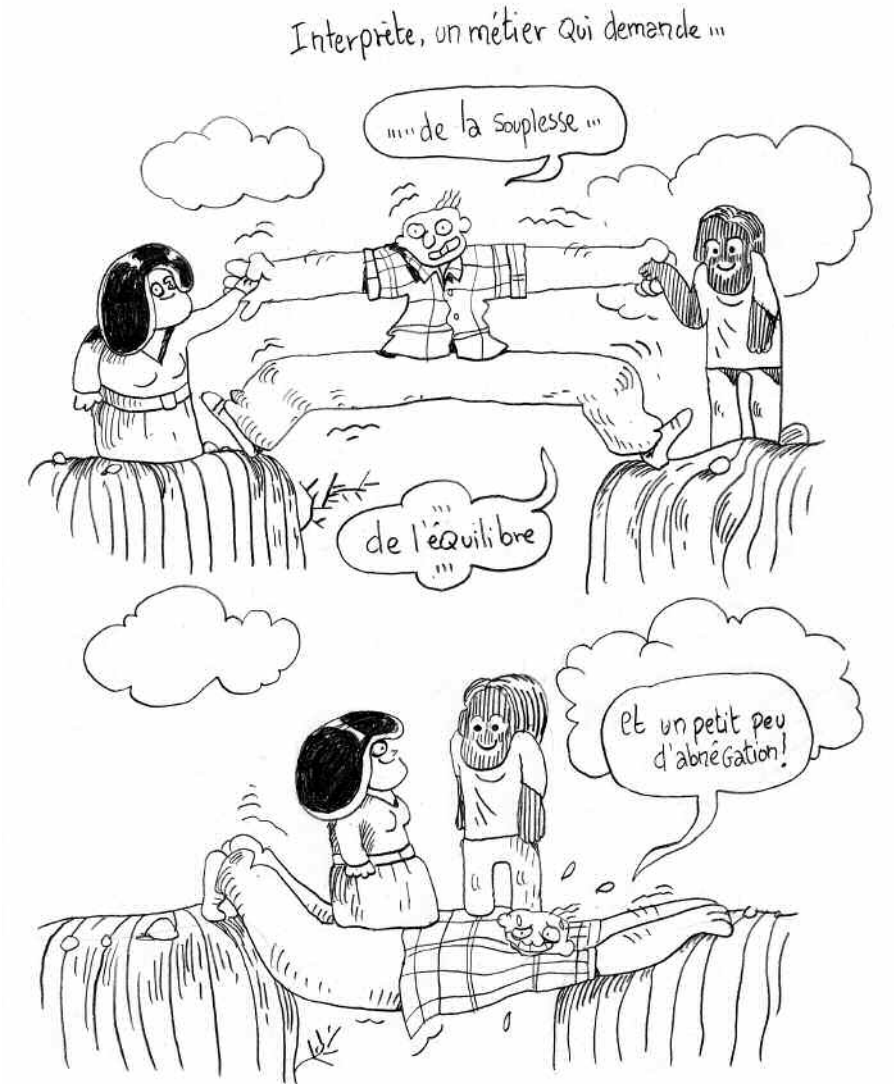

En préalable

avec Christian Arnaud, directeur d'ISM Corum

L'interprétariat en milieu social est né de la diversité culturelle et de la difficulté de communication entre les institutions publiques et les populations migrantes. Aujourd'hui, cette pratique interroge aussi bien les professionnels des services publics que les interprètes.

C'est pourquoi ISM Corum a souhaité favoriser la réflexion, lors d'un colloque qui s'est déroulé à Lyon, le 21 novembre 2006. Il a eu pour vocation de confronter nos pratiques à celles d'autres pays comme la Suisse, la Belgique, le Canada. Il a permis de débattre des techniques, de la formation, du métier de l'interprète dit "social". Il a réaffirmé l'utilité sociale des interprètes qui, en permettant la compréhension entre les professionnels et usagers des services publics, contribuent à l'égalité des chances et à l'intégration des migrants dans une société devenue multiculturelle.

Cette journée a fait émerger les contradictions qui entourent l'exercice de la profession. Si, dans l'absolu, les professionnels de la justice, de la santé, de l'éducation, du travail social reconnaissent le rôle déterminant de l'interprète dans leur relation avec celui qui ne maîtrise pas la langue nationale, la réalité montre que l'intervention d'un interprète est souvent aléatoire, qu'elle est restreinte par des moyens faibles, qu'elle souffre encore de préjugés, voire qu'elle dérange. La synthèse des échanges témoigne de cette complexité, des évolutions nécessaires que devra engager notre société et de l'abnégation d'une profession indispensable, pourtant mal connue et peu reconnue.

Très bonne lecture de cette synthèse des échanges et des idées. Merci de la confiance que vous accordez à ISM Corum.

Le point de rencontre **entre deux mondes**

Depuis peu le Fasild est devenu l'Acse. Quelle est précisément sa mission tout particulièrement au regard de l'interprétariat social ?

Richard Jeannin, directeur régional de l'Acse : l'Acse, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a été créée en octobre 2006. Elle succède ainsi au Fasild qui était l'héritier du Fonds d'action sociale. L'interprétariat est lié à la problématique des populations immigrées qui est au cœur de nos missions. Nous avons en effet en charge la lutte contre les discriminations, la politique de la ville, la mise en œuvre du service civique, la lutte contre l'illettrisme. Si l'interprétariat n'est pas directement au centre de nos prérogatives, il en est le corollaire.

Comment intervient l'interprétariat dans l'action en faveur de l'égalité des chances ?

En fournissant un égal accès au droit à toutes les personnes qui vivent sur le territoire, l'interprétariat en milieu social est un instrument de la lutte contre les discriminations. La présence et le rôle de l'interprète tendent à casser des préjugés. La personne immigrée n'est plus jugée sur sa "capacité à s'exprimer" mais sur ce qu'elle exprime. Le regard de ses interlocuteurs s'en trouve indéniablement changé.

Où se situe la place de l'interprète ?

Les interprètes sont dans "l'inter". Ils sont à la rencontre entre deux mondes et exercent leur métier dans cet entre-deux. C'est pourquoi leur rôle est essentiel dans la lutte contre les discriminations. Par conséquent leur profession, tout particulièrement en milieu social, est aussi à inventer et à construire afin de répondre aux enjeux d'égalité entre les citoyens.

Un mode de vie, une culture, une histoire

avec Annie Maguer, directrice d'étude à ISM Corum

"Parler le langage de l'autre n'est pas facile. Il nécessite de lui témoigner de l'intérêt. Il impose aussi de rompre avec ce regard de domination que suppose la langue dominante.

C'est d'autant plus vrai en France où la République, une et indivisible, a occulté les autres langues. Sous couvert de cohésion sociale, elle a par exemple sacrifié les langues régionales et peine à reconnaître les langues minoritaires. Or les mots ne sont pas seulement un moyen de se faire comprendre. Ils portent un mode de vie, une culture, une histoire, un monde. Lorsqu'ils manquent, lorsque la traduction est dépossédée de cette richesse intrinsèque, la langue engendre son contraire : la discrimination.

L'interprète en milieu social intervient à ce point charnière et, ce faisant, il aide celui qui ne comprend pas justement à comprendre, à se faire comprendre, à accéder à ses droits – donc la reconnaissance de sa citoyenneté."

Objectif qualité

avec Marc Rebet, responsable du département interprétariat à ISM Corum

"L'activité d'interprétariat-traduction conduite par ISM Corum s'inscrit dans une mission de service public : elle met à la disposition des organismes publics et des professionnels, dans leur relation directe avec les populations issues de l'immigration, des dispositifs permettant un égal accès au droit. Cent interprètes-traducteurs interviennent dans une cinquantaine de langues ou de dialectes, soit 25 000 heures d'interprétariat en 2006. Décodeurs de mots, mais aussi de comportements, les interprètes-traducteurs d'ISM Corum disposent, au-delà d'un bilinguisme et d'une bi-culturalité confirmée, d'une compétence linguistique éprouvée des cultures et traditions des pays dont ils sont originaires. Les activités d'interprétariat et de traduction conduites par ISM Corum s'inscrivent dans un projet associatif et dans une recherche de partenariats avec les acteurs de la vie sociale. A l'obstacle linguistique auquel sont confrontés les services publics et leurs agents s'ajoute l'obstacle culturel. Une langue n'est pas une nomenclature, une liste de mots : elle est aussi une façon de voir et de comprendre le monde.

Le travail de l'interprète nécessite un cadre éthique rigoureux et une formation aux techniques liées à la profession qui garantissent les limites pour chaque interlocuteur. En 2006, nous avons mis en place une mission "qualité interprétariat" : elle valorise le guide de l'interprète en milieu social déjà élaboré, remis et explicité à chaque interprète."

Exigences, contraintes et risques **du métier**

Un "dialogue à trois" nécessaire, croissant et urgent

Quel est le contexte de l'interprétariat en France ?

Michel Sauvêtre, ancien directeur d'ISM Paris : depuis les années quatre-vingt-dix, la migration est devenue multiple et diffuse. Travailleurs, familles regroupées, réfugiés, expatriés, voyageurs, clandestins… viennent du monde entier et, non plus, de quelques pays voisins. Quand, hier encore, nous pouvions trouver une solution locale d'interprétariat dans une communauté d'origine étrangère bien implantée, aujourd'hui, cela ne va pas de soi. Que peut faire un hôpital à Brest ou à Rodez, face à des réfugiés du Kazakhstan ? Ce genre de situation n'est plus anecdotique et se multiplie.

Quelles sont les solutions à cette demande croissante ?

Pressentant cette évolution et sans négliger l'interprétariat "face à face" chaque fois que possible, ISM Paris a lancé très tôt l'interprétariat "par téléphone". Il s'agit d'un service national qui répond dans une centaine de langues et dialectes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, réalisant jusqu'à cent trente interprétariats certains jours.

Dans quelles conditions travaille l'interprète ?

Il doit s'adapter sur le champ à une multitude de situations imprévisibles, dans une relation souvent asymétrique. D'un côté, un professionnel – fonctionnaire, médecin, assistant social – qui détient l'information, le savoir, l'autorité, et de l'autre, une personne qui ne maîtrise pas la langue et qui peut se trouver fragilisée par l'absence de statut, le manque de ressources, la maladie.

Une situation difficile et qui requiert de la psychologie ?

Comme un grand équilibre personnel. En milieu social, les mots ne sortent pas des pages d'un dictionnaire, ils vivent, souffrent et meurent.

Quelle est la relation qui se noue avec l'interprète ?

De la traduction des mots au "dialogue à trois", le champ du possible est vaste. L'interprétariat se prépare avec l'interprète. Il se déroule selon une stratégie dans le positionnement des partenaires, dans le regard, dans la façon de parler à la personne en cause.

Quel est le défi pour les prochaines années ?

L'évolution souvent imprévisible des langues et leur multiplicité grandissante sont un défi impressionnant pour les structures d'interprétariat, dans le recrutement, la formation et la gestion des interprètes. Il leur revient d'inventer et d'expérimenter des formations spécifiques, de qualifier et de professionnaliser ce type de services… La perspective étant de donner une reconnaissance officielle à un nouvel acteur incontestable de la société française, "l'interprète en milieu social". C'est là un enjeu important des prochaines années.

Un tiers médiateur

avec Louisa Moussaoui, interprète formatrice à ISM Corum

“La place donnée à l’interprète comme tiers médiateur vient garantir un espace ”démocratique” d’échange : comprendre, prendre la parole, être entendu. L’interprète en milieu social – passeur, interface, intermédiaire, tiers – crée ce lieu de passage, de rencontre de la société d’accueil et de l’Autre, l’étranger, condition idéale à l’intégration définie comme processus réciproque. La présence de l’interprète aide l’étranger et le professionnel à se décoller de leur identité première pour renégocier leurs identifications, intégrer de nouvelles identifications qui se parlent et s’aménagent.

Cette position de tiers nécessite de l’interprète en milieu social une ”décentration” par rapport à lui-même et par rapport à ses interlocuteurs. Il doit rentrer dans la rationalité de l’Autre sans forcément y adhérer. Si son rôle consiste avant tout à mettre en place les conditions d’une intercompréhension entre les parties, il doit à chaque instant aménager conflits de valeurs et oppositions de codes, assurer à la fois fidélité aux origines et adaptation au pays d’accueil, s’impliquer et se décentrer à la fois, trouver le juste milieu.

Chaque situation étant singulière, il doit construire, reconstruire à nouveau la relation et constamment osciller entre intimité et distance, savoir adopter cette ”sympathie armée” dont parle l’ethnologue, Marc Augé.”

Quand soudain l’interprète se reconnaît dans les paroles de l’autre

”Il n’est pas rare”, explique Blandine Bruyère, psychologue-clinicienne, ”que la situation traduite interroge l’interprète au plus profond de lui-même, voire lui rappelle ce dont il a été victime”. Particulièrement pour les langues moins courantes, où les interprètes ont, dans leur migration, suivi des cheminements identiques à ceux qu’ils accompagnent, tout un passé, des souffrances, des violences peuvent réapparaître et blesser.

Qu’est-il prévu alors pour les aider à accomplir leur métier ? A ISM Paris, conscient de ce problème propre à ce contexte de l’interprétariat social, un espace de parole avait été créé et avait rencontré un ”grand succès”. Avec le temps, il a perdu de son dynamisme. Une psychologue intervient néanmoins aujourd’hui, à la demande, pour tenter d’apaiser les résurgences et aider à construire les parcours professionnels.

”Nous sommes devant une souffrance au travail”, explique Christian Arnaud, directeur d’ISM Corum, et qui, face à pareil cas de figure, n’hésite pas à interroger sa responsabilité d’employeur.

Déontologie et éthique, **quel métier, quelles pratiques ?**

Il n'existe pas véritablement de clés à la mission d'interprétariat. Mais des valeurs servent de guide dans des situations chaque fois différentes. Ces valeurs – donc le respect de l'éthique – imposent à l'interprète des comportements, des attitudes, un état d'esprit, une conduite d'autant plus indispensables que le cadre de l'interprétariat n'est pas exempt de dimension affective. La place d'intermédiaire tenue par l'interprète lui demande d'instaurer une équidistance : d'une part, vis-à-vis des deux parties – il ne doit en privilégier aucune —; d'autre part, entre l'interprète lui-même et les deux parties – il cherchera à ne pas se faire happer par ce qu'il traduit.

L'atelier intitulé "Techniques de l'interprétariat : cadre éthique et déontologie" a été animé par Asuman Plouhinec, responsable traduction à l'Adate de Grenoble. Louisa Moussaoui, interprète et formatrice à ISM Corum, a rapporté les échanges.

"Tu ne traduiras pas"

Sans cette réflexion, certains interprètes – frappés par le dénuement de celui dont la demande d'asile vient d'être refusée, par exemple – peuvent être tentés de prendre la défense du plus faible. D'autres se sentiront accablés par une décision qu'ils jugeront inhumaine et dont ils auront l'impression d'être responsables par le seul fait de leur présence. Tous, au moins une fois, ont été confrontés à ce "tu ne traduiras pas" lancé en aparté et rendu possible lorsque le cadre de l'interprétariat n'a pas été précisé. D'autres encore ont pu hésiter à traduire des propos racistes, humiliants ou injurieux.

La déontologie de l'interprète repose sur trois invariants sans l'application desquels la relation peut dériver. Tout d'abord, la traduction doit être rigoureuse et précise. L'interprète restitue tout ce qu'il entend et laisse les incohérences qu'il repère mais qu'il n'a pas à juger ou qu'il n'a pas à transformer. Il transmet ainsi un message brut.

La neutralité et l'impartialité constituent le deuxième invariant : il revient à l'interprète de respecter chacun dans sa différence, de ne porter aucun jugement de valeur sur la religion ou les idées des personnes dont il traduit les propos. Enfin l'interprète est tenu au secret professionnel : tout ce qu'il apprend dans l'exercice de son métier est confidentiel.

L'application de ces trois principes éthiques conditionne la confiance que peuvent accorder les interlocuteurs à l'interprète et est garante de son professionnalisme. Pour autant, le cadre déontologique ne peut pas tout : le métier requiert des apprentissages, des formations régulières, une analyse permanente au fil des expériences.

Le "logiciel" est une personne

Plus l'interprète accomplit sa mission avec professionnalisme et plus la personne qu'il est disparaît devant le professionnel qu'il incarne. Il devient un outil dans une conversation qui tend à l'exclure en tant qu'individu doté de sentiments, instrument d'une relation au sein de laquelle il n'existe pas — ou qu'il dérange, comme le signifient parfois les psychologues.

Et pourtant, le "logiciel" est doté d'émotions, sensible à l'accueil qui lui est réservé, aux conditions offertes à l'exercice de son métier, à la reconnaissance de sa fonction. Quelquefois, centrés sur leurs propres problématiques, les professionnels oublient qu'ils ont affaire à une personne. C'est que cette présence, mal négociée, mal comprise, peut sembler encombrante. D'où la nécessité de former les professionnels ayant recours à un traducteur, ce qu'appellent de leurs vœux de nombreux interprètes.

Concrètement, l'interprétariat social

A l'école, au palais de justice, à l'hôpital, la présence de l'interprète n'est pas sans conséquence. Si elle facilite la relation entre deux mondes, si elle aide la personne d'origine étrangère à comprendre et à se faire comprendre, elle bouscule aussi le professionnel dans l'exercice de son métier. Il n'agit plus seul mais avec un intermédiaire qui sera tout à la fois sa voix et celle du bénéficiaire. Cet entre-deux nécessite patience et confiance.

En milieu médico-social

Rencontre avec une assistante sociale, consultation médicale, entretien psychologique : l'interprète intervient dans des domaines relevant du privé, de l'intime, impliquant le respect du secret médical. Il tient alors une place particulière dans le dialogue entre le patient et le professionnel du milieu médico-social. Bien souvent, il joue le rôle du médiateur et de l'accompagnateur.

Les conséquences du lien

Il est fréquent, notamment pour les langues rares, qu'il intervienne à plusieurs reprises auprès d'un même patient ou d'une même famille. Au fil de leurs rencontres et des échanges, cette connaissance qu'ils auront l'un de l'autre pourra avoir des conséquences sur la relation avec le médecin ou avec l'assistante sociale.

Cornélia Florea, interprète en roumain et moldave pour ISM Corum Lyon, explique ainsi qu'elle peut être "amenée à faire des parenthèses afin de préciser l'état moral, l'humeur ou les problèmes du patient". Difficile alors de ne pas se poser la question de la subjectivité. Quels éléments l'interprète choisira-t-il de communiquer ? Exprimera-t-il les mêmes informations et de la même manière à un médecin, un travailleur social ou à un psychologue ? Autant d'interrogations que se posent les praticiens, perturbés par la présence de l'interprète, ce tiers considéré quelquefois comme un "intrus" voire un "concurrent".

La peur de perdre

Les soignants craignent même de perdre la maîtrise de l'entretien et vont jusqu'à se sentir dépossédés de leur savoir. L'argument selon lequel

Cet atelier intitulé "Milieu médico-social : quelles pratiques des professionnels avec les interprètes ?" a été animé par Blandine Bruyère, psychologue-clinicienne. Catherine Chauvin, assistante sociale Anaem, a rapporté les propos de l'atelier.

la traduction ne permettrait pas de transmettre toutes les subtilités émotionnelles de la langue maternelle et laisserait en suspend des éléments pourtant essentiels cache aussi l'angoisse de mettre en œuvre une relation tripartite complexe.

Un partenariat négocié

Pour une meilleure collaboration et compréhension, interprètes et professionnels du milieu médico-social doivent échanger sur leurs pratiques, sur leurs attentes, sur la manière dont ils conçoivent l'un et l'autre leur mission. Au professionnel de simplifier son langage médical et technique, à l'interprète de repérer les incompréhensions, de poser des questions et de s'assurer de la bonne compréhension de tous.
L'objectif de ce partenariat négocié sera de rechercher la confiance et de chasser les défiances.

En milieu judiciaire

Tous les interprètes – qui interviennent devant une juridiction, dans un commissariat de police, au tribunal administratif, à la commission de recours des étrangers ou dans le cadre des procédures d'asile de l'Ofpra – le disent : ils ne bénéficient ni du temps suffisant ni de la logistique leur permettant une traduction de qualité en simultané. Même si les droits européens et français insistent sur la nécessaire présence de l'interprète auprès d'un justiciable, d'une personne mise en garde à vue ou d'un demandeur d'asile, la réalité conjugue les différences de traitements et l'aléatoire.
Dans le contexte d'une justice française encombrée donc pressée, disposant également de peu de moyens – les modes et délais de paiement des traducteurs sont préjudiciables à la qualité de leur mission –, l'interprète intervient comme il peut. Tout est ainsi possible dans cet environnement souvent flou. Si, après l'audience, prenant à cœur leur rôle d'intermédiaire entre deux cultures, certains acceptent d'expliquer plus en détail ce qui vient de se passer, d'autres au contraire ne prendront pas cette précaution – qui ne figure d'ailleurs pas dans leurs prérogatives. Il n'est pas rare non plus que l'interprète soit pris à témoin par un magistrat ou un policier ou encore qu'il soit sollicité sur une question qui ne relève aucunement de sa compétence. Ainsi dans une procédure de divorce, Nora Zerrougui, interprète à l'Adate, l'association dauphinoise d'aide aux travailleurs étrangers, s'est vue interpellée par la partie adverse sur l'équivalent en dinars marocains de la pension alimentaire versée en France. Dans pareil cas de figures, les interprètes ont à faire preuve de rigueur et de diplomatie pour ramener leur mission dans le strict cadre réglementaire.

Eviter les dérives

Nombreux aussi sont les interprètes en exercice qui dénoncent les dérives de leur métier : leur profession peine effectivement à trouver ses marques et quelquefois à garder sa neutralité. Certains font état de ces interprètes qui, à force d'intervenir dans un commissariat, finissent par être un peu moins exigeants sur le cadre des relations avec le prévenu et avec les policiers. Devant une juridiction, d'autres se risqueraient à porter un commentaire voire un jugement de valeur sur la situation du justiciable ou du demandeur d'asile, ce qui est contraire à l'éthique du métier.
Pour Marie-Noëlle Fréry, avocate et présidente de la commission des Droits de l'homme du barreau de Lyon, tout doit être mené et accompli "pour que le système s'améliore", d'une part afin de favoriser l'exercice du métier d'interprète, d'autre part afin d'améliorer la relation entre le professionnel, notamment les magistrats, et l'interprète.

L'idéal espéré

Cette démarche d'enrichissement des prestations d'interprétariat pourrait également passer par la formalisation de lexiques, à partager entre interprètes d'une même langue pour garantir en toutes circonstances un niveau équivalent de service.
Quant à l'idéal espéré, il reviendrait à installer des dispositifs de traduction – notamment des cabines – dans toutes les juridictions.

Cet atelier intitulé "Justice et droit : pourquoi la nécessité du recours à l'interprète ?" a été animé par Marie-Noëlle Fréry, avocate, présidente de la commission des Droits de l'homme au barreau de Lyon. Ali Ben Ameur, directeur d'ISM Paris, en a été le rapporteur.

En milieu scolaire

Dans le milieu scolaire, seuls les professionnels convaincus sollicitent un interprète. D'une manière générale, la demande d'interprétariat est jugée faible. Plusieurs raisons – entre préjugés et appréhensions – contribuent à cette situation. Tout d'abord, l'école est le lieu des apprentissages, notamment celui du français. Les enfants scolarisés, quel que soit leur niveau, sont considérés comme en capacité de s'exprimer dans la langue nationale. L'institution scolaire française a également pour habitude de recommander aux parents d'origine étrangère de se faire accompagner par une personne qui parle français, quitte à ce que la conversation se déroule entre le tiers et l'enseignant, quitte aussi à ce que ce mode opératoire les assigne au silence.

Comprendre l'école

La méconnaissance de la langue et l'absence d'interprètes ne facilitent pas non plus la compréhension du système éducatif ce qui, de l'avis des travailleurs sociaux et des communautés éducatives, se traduit par l'instauration d'une distance entre le milieu scolaire et les familles, distance qui s'accroît au fur et à mesure que les enfants progressent dans leur scolarité. Le recours à l'interprète aide à limiter cette malheureuse promesse de rupture, tout comme à enrayer les conflits. Le parent, qui comprend ce qui lui est dit, se sent respecté, reconnu dans son rôle, acteur de la relation avec l'école.

Des préjugés tenaces

Beaucoup – travailleurs sociaux, enseignants, interprètes – insistent sur le fait que l'enfant ne peut pas être tout à la fois l'objet de la discussion et l'interprète de l'échange le concernant. C'est un rôle d'intermédiaire qui tend à lui accorder trop d'importance et à créer un déséquilibre dans la relation entre sa famille et l'école. Indispensables, certes les interprètes le sont. Mais trop souvent encore, leur rôle n'est pas perçu à sa juste valeur. Formation des enseignants à la présence d'un interprète, expriment les uns ; réflexion de société sur les conditions d'accueil des migrants, esquissent d'autres. La France est en retard. Les préjugés sont tenaces – pour le parent, la présence d'un interprète serait, dit-on, un frein à l'apprentissage de la langue.
En Suisse au contraire, il arrive quelquefois que l'enseignant et l'interprète se rendent dans la famille, ce qui favorise la relation tripartite entre les parents, l'enfant et l'enseignant… et ce qui contribue à amener chacun à jouer son rôle.

Cet atelier intitulé "Milieu scolaire : l'interprète, l'école et les familles" a été animé par Spomenka Alvir, interprète et collaboratrice pédagogique en Suisse. Sylvie Cessari, professeur FLE, en a été la rapportrice.

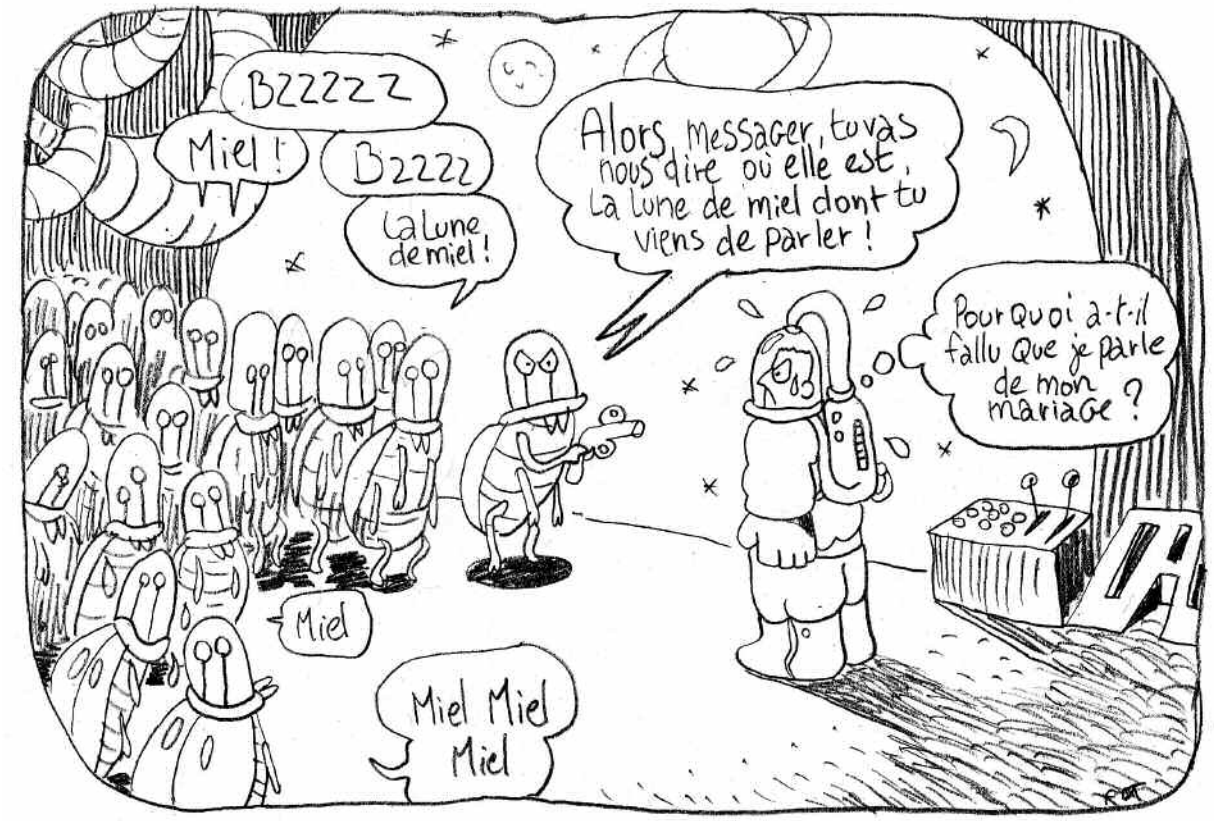

L'interprétariat vu de **Suisse**, de **Belgique** et du **Québec**

L'expérience **suisse**

Anticiper pour traduire bien. L'association suisse Appartenances, qui se consacre à la santé mentale des migrants, a acquis expérience et expertise dans l'interprétariat social. A la fin des années quatre-vingt, après une immigration jusque-là ouvrière, la Suisse est confrontée à l'arrivée de nouveaux immigrants en provenance des Balkans, du Congo, du Sri Lanka qui ne parviennent pas à se faire comprendre, lorsqu'ils ont besoin de soins. Pour pallier ce problème, Appartenances naît à l'initiative de professionnels de la santé mentale dont François Fleury, psychothérapeute. Sa création découle de plusieurs réflexions : les malentendus liés à une mauvaise traduction, les exigences de l'interprétariat — du mot à mot à la compréhension d'ensemble —, la traduction des formes idiomatiques, le recrutement d'un traducteur notamment lorsque, sur un territoire, plusieurs dialectes cohabitent — lequel sera le plus pertinent. "Il ne s'agit pas seulement de commander un interprète en turc", explique François Fleury, "quand on sait que la langue turque d'Istanbul n'est pas la même que celle parlée à Dierbakir". Il existe aussi des mots français qui n'auront pas de traduction directe, ce qui amène l'interprète à aller chercher du sens au plus profond de la langue. Les expériences d'accompagnement menées par l'association Appartenances s'avèrent concluantes même si les acquis semblent sans cesse remis en question. L'immigration évolue vite. Aujourd'hui, les langues les plus utilisées sont le serbo-croate et l'albanais. Mais d'autres populations arrivent, comme "la communauté chinoise", explique François Fleury même si ce mouvement est encore à peine perceptible. La veille, destinée à mieux connaître l'origine de futurs migrants afin de répondre aux nouveaux besoins de traduction, semble devenue le corollaire de la mission d'Intermedia, le service interprétariat de l'association Appartenances.

L'expérience **belge**

Comprendre pour s'adapter. "Par aide d'interprétariat social, il faut entendre la restitution complète de messages depuis la langue source vers la langue de destination, de manière neutre et fidèle, dans le contexte social et du non-marchand", expliquent Stéphane Backes et Fabienne de Vis, coordonnateurs du Projet Equal Cofetis, Coordination fédérale de la traduction et de l'interprétariat social. Ainsi les mots sont posés, comme si définir l'acte de traduire engageait qualitativement la démarche d'interprétariat. Elle existe en Belgique depuis les années quatre-vingt et s'est amplifiée au début des années 2000 avec l'arrivée de nouveaux migrants. Cette prestation, soutenue par l'Etat, prend la forme d'interprétariat par déplacement, par téléphone, à l'écrit. Les services publics, sociaux, d'accueil des personnes migrantes, de santé ou d'enseignement sont les plus demandeurs d'une traduction. Quant aux langues, comme au Canada, en Suisse ou en France, elles sont nombreuses et témoignent des mouvements migratoires à un instant donné : c'est ainsi que les interprètes en perse, russe ou arabe sont plus demandés. Parmi les chantiers lancés en Belgique, celui de l'élaboration d'un code déontologique, valable partout et en toutes circonstances de traduction, est en réflexion. Cette démarche semble nécessaire à la reconnaissance de la qualité des prestations, donc à leur prescription. Car au-delà de l'élaboration d'une déontologie, c'est bien de la capacité de la Belgique à accueillir les populations, dont il est question : d'une part, un migrant aidé est davantage frappé par la nécessité d'apprendre la langue, d'autre part, l'interprète dont il bénéficie évitera les replis individuels et communautaires.

L'expérience **québécoise**

Communiquer pour soigner. C'est par la santé que l'interprétariat en milieu social s'est développé au Québec, il y a quinze ans.
Dans les années quatre-vingt, confronté à une nouvelle immigration, le ministère de la Santé et des Services sociaux réoriente sa législation et ses politiques. Il introduit, entre autres, le principe que tout migrant doit pouvoir accéder à un service de santé dans sa langue et soutient l'implantation de programmes de gestion de la diversité pour les gestionnaires et de formation interculturelle pour les soignants.
Les premiers services d'interprétariat régionalisés apparaissent en 1993, ce qui offre treize années de recul et d'analyse des pratiques. Dans le Grand Montréal, en 2005-2006, 20 000 heures ont été dispensées par une centaine d'interprètes au profit de 250 établissements médicaux constitués pour 43 % de services en première ligne et pour 14 % de services sociaux de protection de la jeunesse.
Quoique plutôt positif, le bilan de ces interventions est "mitigé", considère Isabelle Hemlin. Certains établissements médicaux préfèrent encore parer au plus pressé plutôt que de recourir à un interprète formé. Les formations en direction des interprètes et des professionnels de la santé, certes performantes, ne suffisent pas. Les candidats interprètes issus des nouvelles immigrations se prévalent peu de la formation offerte depuis 2001 par l'université de Montréal ; les services d'interprétariat doivent donc suppléer à cette désaffection. Des liens se sont tissés entre le milieu de la recherche et celui de l'interprétariat, il semble donc que les nouvelles études n'occulteront plus les besoins et les attentes des populations migrantes mais refléteront plutôt ceux de la population dans toute sa diversité.

Le mot de **Rémy Enfrun**

préfet délégué pour l'Egalité des chances

La mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de cohésion sociale, d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations et d'intégration des populations immigrées résidant en France sont les principales missions qui me reviennent dans mes fonctions de préfet. Or, l'interprétariat en milieu social est clairement une institution au service de ces différentes causes : il participe activement à l'égal accès aux droits pour tous et au respect des différences. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, en organisant, dès les premiers jours, un accueil de qualité des personnes immigrées, implique des prestations d'interprétariat à chacune des étapes de cet accueil. C'est dire combien les enjeux autour de la professionnalisation de l'interprétariat en milieu social et de sa place précise dans l'enseignement, sont grands. Le colloque organisé par ISM Corum peut certainement aider à une meilleure reconnaissance de la profession.

Regard **vers l'avenir**

avec Philippe Morin, président d'ISM Corum

"Le dispositif d'interprétariat mis à disposition des services publics contribue à l'égal accès aux droits des populations issues de l'immigration. L'ensemble des acteurs parties prenantes de ce colloque est unanime à considérer l'importance de l'affirmation et du renforcement de cette mission de service public.
Les différents ateliers de cette journée ont mis en exergue la richesse et les difficultés inhérentes à ce métier. Cela impose à ISM Corum de poursuivre le travail de professionnalisation engagé par un effort de formation accru, par la mise en place de modalités de supervision permettant de répondre à certaines situations de souffrance évoquées par Blandine Bruyère.
Enfin, cette activité qui échappe à toute logique marchande, compte tenu du panel et des caractéristiques des publics et services publics ciblés, du type d'intervention mis en œuvre et de l'organisation que cela implique, doit, pour perdurer et se développer, continuer à bénéficier du soutien financier des pouvoirs publics."

L'image utilisée en couverture est la plus ancienne représentation de l'interprétariat. Il s'agit d'un bas relief datant de 1340 avant notre ère, actuellement dans un musée aux Pays-Bas. Il représente un interprète traduisant entre les représentants du pharaon Horemheb et des vassaux syriens, venus se plaindre d'être victimes d'attaques de pillards. Tourné vers chacun de ses partenaires, il se dédouble.

ISM Corum
32, cours Lafayette
69003 Lyon – France
T. 33 (0) 4 72 84 78 90
F. 33 (0) 4 72 62 24 00
www.ismcorum.org

Les échanges sont téléchargeables
dans leur exhaustivité
à partir du site Internet d'ISM Corum.

Cités Plume - 2007